

CDAS du 22 novembre 2016

Le 22 novembre 2016 à 14h s'est tenu à la DDFiP un Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS), avec à l'ordre du jour :

- l'approbation du Procès Verbal de la réunion du 19/07/16,
- le point sur les actions de l'année 2016,
- les prévisions pour l'année 2017.

Le nouveau président du CDAS, M. CAGNAT, ouvre la séance.

Le PV du 19/07/16 adressé à l'ancienne présidente pour signature n'est pas revenu à la Délégation. De ce fait, il sera à l'approbation au prochain CDAS début 2017.

ACTIONS LOCALES 2016

M. CAGNAT rappelle aux membres présents de particulièrement veiller à l'application des orientations nationales quant à la destination de l'enveloppe allouée en début d'année. Il pose la question (la poser, c'est presque y répondre !) du but social des sorties organisées par le CDAS. Il cite un extrait de la note d'orientations ministérielles du 18/12/2014 qui stipule que les enveloppes locales «*peuvent permettre de financer toute action destinée à améliorer la qualité de vie au travail et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et à aider les agents les plus fragiles* » (ce qui a déjà été mis en œuvre dans le département en proposant des interventions en Conseil Économie Sociale et Familiale).

La CGT tient à rappeler ici sa position, exprimée lors de la venue de la Conseillère Régionale en avril 2015, sur le fait que le CDAS n'a pas vocation à «*recoller les morceaux* » suite aux dégradations des conditions de travail dues à l'Administration.

S'ouvrent alors des débats sur plusieurs points :

1) En ce qui concerne la restauration, la mise à jour de l'indice de chaque rationnaire sera effectuée pour le 1er janvier 2017 (la dernière mise à jour date de 2014) et sera ensuite effective au 1er septembre de chaque année.

2) Pour les sorties Actifs et Retraités, faut-il différencier le coût supporté par l'agent par rapport à son quotient familial (comme le fait l'EPAF) ou non ? Ce sujet avait déjà été abordé il y a quelques années et une simulation doit être faite (la délégation a-t-elle les moyens humains pour s'y investir ?). La CGT propose une année blanche (le coût demandé aux agents est le même qu'auparavant mais, en parallèle, la délégation calcule le coût -réel- si elle avait appliqué le quotient familial) pour ensuite prendre une décision. Le vrai problème sera de ne pas connaître à l'avance la subvention totale à mettre sur une action et donc de ne pas pouvoir maîtriser l'enveloppe annuelle en début d'année !

CAL 2016.

Le point est fait sur les dépenses à ce jour :

- Sorties Actifs : 8.860 € (San Sébastien, Walibi et Karting Ados)
- Sorties Retraités : 5.486 € (Mallo de Roglos, Marseille)
- Arbre de Noël 2016 : 21.870 €
- Matériel coin repas : 1.167 €
- CESF : 711 €
- Amitiés Finances : 300 €.
- Les frais de fonctionnement (abonnement revues et diverses fournitures) : 973 €.

Sur les 40.983 € alloués cette année, le CDAS a dépensé 38.394 €. Il reste donc 2.589 € de possibilité de dépenses avant la fin de l'année. Hélas, il n'est pas possible de pouvoir engager une action avant le 31/12. Cet argent sera donc perdu s'il n'est pas utilisé. Après discussion, il est décidé d'acheter des «*chèques culture* » de 2 ans de validité (avances sur Noël 2017, cadeaux Amitiés Finances, ...).

RESTAURATION (dépenses engagées directement par le Ministère) :

Les subventions repas (indice < 466) s'élèvent fin octobre à 31.627 €.

Les subventions RIA s'élèvent à 29.876 €.

Les coûts de renouvellement de matériel de restauration s'élèvent à 17.778 € (8.369 € sur

Bayonne, 8.671 € sur Biarritz et 738 € sur Pau).

Les diverses interventions sur les cantines de Bayonne, Biarritz, Oloron et Pau s'élèvent à 91.385€.

La CGT s'est inquiétée de la possible fermeture des cantines de Biarritz et Oloron. Le président a confirmé la **volonté ministérielle** de fermer les centres de restauration dont la fréquentation journalière est inférieure à 50 rationnaires (à Oloron, 11 rationnaires/jour seulement et à Biarritz environ 30 rationnaires/jour). Pour l'instant, aucune directive n'est arrivée en ce sens pour notre département mais il faut s'y attendre.

Les agents qui seraient concernés par ces fermetures doivent savoir que le Ministère est très réticent - pour ne pas dire opposé ! - à la mise en place de tickets repas en remplacement de ces restaurations collectives fermées. Il préconise fortement la recherche sous forme de conventions passées avec un ou plusieurs restaurateurs locaux (plusieurs approches ont déjà été faites en ce sens sur Oloron et Biarritz). Ces conventions plus ou moins contraignantes ont pour but de faire payer aux agents le repas à hauteur de 5,65 € (harmonisation tarifaire nationale hors subvention indice < 466), la différence restant à la charge du Ministère.

PRÉVISIONS POUR 2017

La dotation annuelle est fonction depuis 2015 de la population du département, chaque « catégorie » reportant une somme différente : 3,19 € / retraité, 9,57 € / actif et 36,82 € par enfant < 18 ans.

Chaque année, notre département perd des actifs (suppressions d'emplois et départs en retraite), perd des enfants (agents vieillissants) et gagne des retraités. Le calcul mathématique qui en découle est la baisse régulière chaque année de notre dotation (43.140 € en 2015, 40.983 € en 2016, moins de 40.000 € en 2017 ?).

Difficile dans ces conditions d'avoir une vision claire pour l'année prochaine.

Le CDAS a donc décidé de reconduire la répartition des sorties de 2016 à l'identique pour 2017, à savoir 9.000 € pour les Actifs et Ados, 5.500 € pour les Retraités et 22.000 € pour l'arbre de Noël.

Le Président a tenu à réaffirmer le rôle de chacun des membres du CDAS : certes, les syndicats font des propositions mais ce ne sont que des avis ; en définitive, **c'est le président qui décide**.

– Arbre de Noël 2017 : le cirque (il est décidé que le cirque serait proposé une année sur deux),

– Actifs : week-end Ski à Saint-Lary (début février), 3 jours au Puy du Fou (3, 4 et 5 juin),

– Retraités : cabaret l'Ange Bleu (fin mars), Saragosse (3 jours en septembre), La Baule (séjour

EPAF auto financé).

En ce qui concerne la sortie au Puy du Fou, le montant demandé actuellement par le voyageur serait aux alentours de 500 €/personne tout compris (il reste à connaître le coût pour les enfants, non défini sur le devis). Il est évident que la subvention du CDAS doit être la plus élevée possible dans l'enveloppe prédéfinie de 9.000 €, soit environ 180 €/personne (car de 50 personnes). Il resterait donc environ 300 € à charge par adulte. Un nouveau devis va être demandé au voyageur et une information/pré-inscription sera adressée aux agents début janvier 2017.

DERNIERE MINUTE !

► Dès le 23 novembre, le président a adressé un mél à l'ensemble des représentants au CDAS ; il souhaitait ainsi revenir sur certains des points évoqués lors de la réunion de la veille :

- il souhaite réduire la sortie au Puy du Fou de 3 à 2 jours, en priorisant les familles avec enfant(s) à charge et en attribuant une subvention différenciée selon le Revenu Fiscal de Référence ;

- concernant les autres voyages (actifs et retraités), il souhaite différer la décision, le temps de s'assurer que ces voyages rentrent dans le cadre des orientations nationales.

► Par retour de mél, les représentants CGT ont répondu au Président sur les points suivants :

- les décisions doivent être discutées et prises en séance et non par messagerie (si le Président avait des interrogations, il est dommage qu'il n'en ait pas fait part lors de la réunion-même) ;

- le calendrier serré entre les décisions prises et la mise en place des actions nécessite de s'y prendre très en amont : ces décisions ne peuvent donc attendre le prochain CDAS début 2017. Les représentants CGT au CDAS ont donc demandé la tenue d'un groupe de travail avant la fin de l'année pour en discuter.

► M. CAGNAT est favorable à la tenue d'un groupe de travail et va solliciter l'ensemble des membres du CDAS afin de recueillir leur accord.

VOS REPRESENTANTS CGT AU CDAS

DDFiP :

– Gilbert DA CUNHA 05 59 98 69 24
– Muriel LONCAN 05 59 98 68 35

DOUANES :

– Corinne KOHLER 09 70 27 59 90
– Patricia ANDRES 05 59 32 46 43